

Fiche pratique PSC : Famille – Ayants droit

Version mise à jour le : 7 novembre 2024

Conjoint – enfants majeurs ou mineurs – Petits enfants (Ayants droit)

La complémentaire santé mise en place par le MASAF permet, dans le cadre de son accord ministériel, aux conjoints, enfants et petits-enfants à charge de l'agent du MASAF d'adhérer à ce dispositif.

Il n'y a aucune obligation pour les ayants droit des agents du MASAF d'adhérer à la complémentaire santé du MASAF. Ils peuvent très bien adhérer à d'autres mutuelles, avec une option adaptée à leurs besoins, ce que ne permet pas la complémentaire santé du MASAF puisqu'une seule option est possible pour le bénéficiaire et pour tous ses ayants droit.

Il vous faut choisir la solution qui est dans votre intérêt et évaluer le rapport coût/garanties des différents dispositifs.

Quels sont les ayants droit qui peuvent adhérer à la complémentaire

santé du MASAF ?

- Le conjoint non séparé de corps, partenaire de PACS et concubin
- Enfants, petits-enfants à charge jusqu'à 25 ans (sans limite d'âge pour les enfants en situation de handicap)
- Veufs/veuves et orphelins/orphelines

Des documents justificatifs, comme par exemple un rattachement à votre avis d'imposition pour un enfant majeur, vous seront demandés mais ils ne sont pas encore définis à ce stade.

Quel est le coût pour le conjoint ?

Ci-dessous, le détail des tarifs de la complémentaire santé du MASAF :

	Panier de soin	Option 1	Option 2	Option 3
Conjoint	83,55	12,88	26,55	40,83

Quel est le coût pour les enfants ?

Ci-dessous, le détail des tarifs de la complémentaire santé du MASAF :

	Panier de soin	Option 1	Option 2	Option 3
Enfant 1 < 21 ans	37,98	5,86	12,07	18,56
Enfant 2 < 21 ans	37,98	5,86	12,07	18,56
Enfant 3 et suivants < 21 ans	0	0	0	0
Enfant > 21 ans	53,17	8,19	16,9	25,98

Pour un agent du MASAF qui adhère avec son conjoint et un enfant ou 2 enfants ou sans son conjoint, le coût total évolue selon le tableau suivant.

Ci-dessous, le détail des tarifs de la complémentaire santé du MASAF, selon différentes situations :

	Panier de soin	Option 1	Option 2	Option 3
Agent + conjoint + 1 enfant de moins de 21 ans	150,46 /168,62	175,9/194,06	208,22/226,38	241,98/260,14
Agent + conjoint + 2 enfants et plus de moins de 21 ans	188,44/206,6	218,74/237,9	258,27/276,43	298,52/316,68
Agent + 1 enfant de moins de 21 ans	66,91/85,07	79,44/97 ,63	98,12/116,28	117,6/135,76
Agent + 2 enfants et plus de moins de 21 ans	104,89/123,05	123,31/141,47	148,17/166,33	174,14/192,3



Lorsque vous prenez choisissez une option, elle s'applique obligatoirement à l'ensemble des ayants-droits de l'agent du MASAF. Il n'est donc pas possible de prendre des options différentes pour l'agent du MASAF, pour le conjoint ou encore les enfants.

Au regard de ces tarifs, force est de constater qu'ils sont élevés notamment pour les conjoints et les enfants de plus de 21 ans. C'est pourquoi la CFDT-SPAgri avait revendiqué à maintes reprises la mise en place d'un « tarif famille » pendant les négociations... malheureusement sans succès.

Les mutuelles sur le marché peuvent proposer des tarifs plus intéressants pour des garanties équivalentes. C'est la raison pour laquelle il faut prendre le temps de comparer et prendre la solution qui répond le plus à votre intérêt.

▪ **Mutuelle étudiant à partir de 10 €**

Si vos enfants, sont **étudiants**, il existe des mutuelles à partir de 10 euros. Pour les étudiants, nous recommandons de regarder de près les garanties suivantes :

- Consultations médicales : médecin généraliste ou spécialiste.

- Hospitalisation : couverture des frais d'hospitalisation en cas de maladie ou de blessure nécessitant une admission.
- Soins dentaires : visites chez le dentiste et les traitements dentaires.
- Soins optiques et ophtalmologiques
- Analyses et examens de laboratoire
- Frais de psychologie

▪ **Mutuelle enfant mineur (à partir d'une vingtaine d'euros)**

Contrairement à ce que laisse penser une recherche rapide sur internet, il est également possible de souscrire une mutuelle pour **un enfant mineur** sans que l'un des parents ne soit obligatoirement sur le contrat. Ces complémentaires santé ont été notamment prévues pour réduire la partie administrative dans le cas où les parents sont divorcés. Toutes les mutuelles ne le proposent pas, elles ne sont pas nombreuses sur le marché. Et souvent il faut un échange par mail ou par téléphone pour obtenir un devis. Vous pouvez nous contacter pour plus d'informations ou si vous rencontrez des difficultés à trouver une mutuelle spécifique pour vos enfants.

Si votre conjoint a une complémentaire santé obligatoire, et même si ce ne sont pas ses enfants, vos enfants peuvent sans doute bénéficier de sa complémentaire santé, par exemple via un pack famille avantageux. Regardez de près son contrat !

Pour les enfants, nous recommandons de regarder de près les garanties suivantes :

- Consultations médicales : médecin généraliste ou spécialiste.
- Hospitalisation : couverture des frais

d'hospitalisation en cas de maladie ou de blessure nécessitant une admission1.

- Frais d'orthodontie pour les enfants dès 8-12 ans.
- Soins dentaires : visites chez le dentiste et les traitements dentaires.
- Soins optiques et ophtalmologiques
- Analyses et examens de laboratoire
- Frais d'orthophonie pour les enfants dès 10-12 ans également.
- Frais de psychologie
- Frais d'orthopédie

Si vous êtes en couple et que vous travaillez dans 2 ministères différents et que la complémentaire santé de votre conjoint est plus intéressante, vous pouvez demander la dispense ou dérogation qui vous permet d'adhérer à la complémentaire santé de votre conjoint et contracter votre complémentaire santé avec la complémentaire santé de votre conjoint.

Pour plus d'équité, la CFDT/SPAgri continuera à porter la demande d'une évolution du cahier des charges du marché, avec la mise en place d'un véritable tarif « famille », notamment pour les familles monoparentales, déjà particulièrement fragilisées par l'inflation et la hausse du coût de la vie.



La page est en cours de finalisation, encore un peu de patience avant de pouvoir la consulter !

Comité technique de la DGPE (16 décembre 2020)

L'ordre du jour de ce CT portait principalement sur le bilan à date de la mobilité hiver 2020, l'évolution des postes à la DGPE et l'organisation du travail.

CHSCT des DDI : réunion informelle spéciale Covid-19 (16 décembre 2020)

Compte rendu de la réunion informelle spéciale Covid-19 du CHSCT des DDI.

DDI : groupe de travail SGCD (15 décembre 2020)

« Quinze jours avant d'atteindre l'objectif, le parachute n'est pas totalement ouvert... » Compte rendu du groupe de travail sur les secrétariats généraux communs départementaux.

Fiche pratique : le compte épargne-temps

Dans la collection *Les Fiches pratiques du SPAGri*, tout sur le compte épargne-temps.

Rifseep : une revalorisation partielle au mépris de toute concertation (CTM du 10 décembre 2020)

Compte rendu du CTM-marathon du 10 décembre 2020.

[Article mis à jour le 17 décembre 2020.]

CAP des TSMA (26 novembre 2020)

Compte rendu de la CAP des techniciens supérieurs du ministère de l'Agriculture (TSMA), réunie le 26 novembre 2020.

CAP des attachés d'administration (24 novembre 2020)

Relevé d'informations de la commission administrative paritaire des attachés d'administration du 24 novembre 2020.

CT extraordinaire des DDI (24 novembre 2020)

Ce CT extraordinaire des DDI a été réuni pour rendre un avis sur les projets de décret de création des DREETS/DDETS et des DRAJES.

Réforme de l'examen professionnel de secrétaire administratif : la CFDT enfin entendue !

Modification de l'organisation et de la nature des épreuves de l'examen professionnel d'accès au corps des SA.

[Article mis à jour le 10 décembre 2020.]

CHSCT des DDI : réunion informelle spéciale Covid-19

(19 novembre 2020)

Compte rendu de la réunion informelle spéciale Covid-19 du CHSCT des DDI.

Réunion informelle CTM-CHSCTM spéciale Covid-19 (18 novembre 2020)

Les réunions « Covid-19 » informelles ont pour but de fluidifier les échanges, de répondre aux préoccupations des agents et de gérer au mieux la période de crise sanitaire.

Enquête télétravail en période Covid-19 : les résultats

Compte rendu du groupe de travail consacré à la présentation des résultats de l'enquête télétravail du MAA (hors DDI et enseignement).

CTM du 5 novembre 2020

Compte rendu du CTM du 5 novembre 2020.

CAP des IAE (6 novembre 2020)

Compte rendu et déclaration liminaire de la CAP des IAE, réunie le 6 novembre 2020.

CHSCT des DDI (5 novembre 2020)

Ce premier CHSCT après le rattachement des DDI au ministère de l'Intérieur a principalement porté sur des points en lien avec la crise sanitaire.

Fiche pratique : la rupture conventionnelle au MAA

Dans la collection *Les Fiches pratiques du SPAGRI*, la rupture conventionnelle au ministère de l'Agriculture.

Fiche pratique : la rupture conventionnelle dans la fonction publique

Dans la collection *Les Fiches pratiques du SPAgri*, la rupture conventionnelle dans la fonction publique.

Calendrier des payes et pensions 2021

Calendrier prévisionnel des dates de paiement des payes et des pensions des fonctionnaires et retraités de l'État pour 2021.

CCP des contractuels en CDD-CDI : revalorisation, vous avez dit revalorisation ?

Compte rendu de la CCP des contractuels en CDD et en CDI du 27 octobre 2020.

GIPA 2020 : le calculateur de la CFDT

Un calculateur en libre accès pour déterminer vos droits à GIPA (garantie individuelle de pouvoir d'achat) pour 2020.

[Article mis à jour le 28 octobre 2020 et le 2 novembre 2020.]

Secrétariats généraux communs départementaux : l'arrêté de restructuration enfin publié

L'arrêté de restructuration pour les secrétariats généraux communs départementaux (SGCD) est paru au *Journal officiel* du 22 octobre 2020.

Campagne de mobilité générale hiver 2020

Publication de la note de service pour la campagne de mobilité générale d'hiver 2020.

Techniciens supérieurs : ouverture de concours externe, interne et examen professionnel pour 2021

Publication de la note de service concernant l'ouverture de concours externe et interne et d'un examen professionnel d'accès au corps des techniciens supérieurs (grades 1 et 2) au titre de 2021.

[Article mis à jour le 26 octobre 2020, le 25 janvier, le 4 février et le 8 mars 2021.]

Comité technique d'administration centrale (13 octobre 2020)

Ce CT-AC a essentiellement porté sur l'organisation du travail en période d'épidémie de Covid-19.

Calendrier prévisionnel des CAP et CCP du second semestre 2020

Calendrier prévisionnel des CAP et CCP du 2^e semestre 2020.

...Ne vois-tu rien venir ? un Brexit dur !

Au sommaire de ce groupe de travail du 2 octobre 2020, l'hypothèse de plus en plus crédible d'un Brexit « dur » et ses conséquences sur le ministère de l'Agriculture.

[Article mis à jour le 21 octobre 2020.]

1^{er} octobre, 1^{er} CT DDI de l'ère ministère de l'Intérieur

Compte rendu du comité technique central des DDI, désormais sous la houlette du ministère de l'Intérieur, réuni le 1^{er} octobre 2020.

DDI : la CFDT rencontre le secrétaire général du ministère de l'Intérieur (30 septembre 2020)

Suite aux nombreuses questions posées par la CFDT sur les SGCD et l'OTE, le secrétaire général du ministère de l'Intérieur a souhaité rencontrer une délégation de la CFDT.